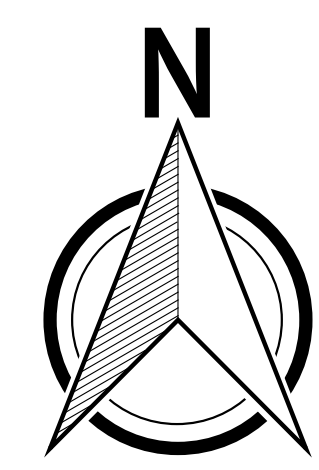




SAINT-TROPEZ

GASSIN

LA CROIX-VALMER

0 250 500 750 1000 m



Département du Var
Commune de RAMATUELLE

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

3. Annexes

Légende

ZONE DE PUBLICITE RESTREINTE

- ZPR1 : le centre ancien
- ZPR2 : les axes structurants
- ZPR3 : les secteurs à activités
- ZPR 3.c : Hameau mixte du Colombier
- ZPR4 : la plage de pampelonne
- ZPR5 : le reste du territoire

PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE

- Bandes de protection du paysage des perceptibilités paysagères

ELEMENTS DE PATRIMOINE

- Bâtiments agricoles à caractère patrimonial
- Patrimoine bâti
- Element_patrimoine_ouvrage

CADASTRE

- Bâti
- Bâti légers
- Surface en eau

3.1 Documents graphiques

B

Zonage du R.L.P.

ELABORATION
Arrêté par délibération du conseil municipal le
Approuvé par délibération du conseil municipal le

Le fond de plan cadastral figure sur ce document à titre d'information. Seule la représentation graphique du R.L.P. dont les composantes figurent en légende à titre de référence réglementaire.
La commune n'est pas responsable des éventuelles erreurs du fond de plan cadastral qui doivent être signalées au service des cartes cadastrales.